



BNSSA



LA FORMATION EN BREF

Le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) est un brevet délivré par le Ministère de l'Intérieur permettant de devenir sauveteur aquatique. Il s'agit de la première étape de formation avant de devenir maître nageur sauveteur.

LE MÉTIER :

Le sauveteur aquatique participe à la surveillance des espaces de baignade, sous la responsabilité d'un maître nageur sauveteur ou seul, dans certains cas. Il a également un rôle de prévention et de sensibilisation sur les risques liés à la baignade ainsi que les bonnes pratiques à adopter.

MODALITÉS D'ADMISSION :

- Avoir 17 ans révolus lors du passage de l'examen
- Répondre aux exigences médicales
- Envoyer un dossier de candidature
- Réussir le bilan de sélection UCPA

FINANCEMENTS :

- Formation conventionnée Pôle Emploi (mai)
- Formation conventionnée par la région Île de France
- Financement individuel : 3307,5 €

Date de rentrée

Mars 2023

Mai 2023

Septembre 2023

Durée de la formation

6 semaines

Lieu de formation

Piscine de Villeneuve la
Garenne (92)

Bilan de sélection

En programmation



213 formés
depuis 2000

Contact : 07.60.45.90.11 ou tfort@ucpa.asso.fr

www.ucpa-formation.com



80% de
recommandation

